

Les langues étrangères dans les écoles de l'Europe des Quinze

L'apprentissage des langues à l'école primaire se généralise en Europe. En dépit d'une offre diversifiée et alléchante, l'anglais domine partout.



Dans les années 1970, tous les pays d'Europe, Royaume-Uni et Irlande exceptés, enseignaient au moins une langue étrangère au secondaire I. A cette époque, cet enseignement n'était pas obligatoire en Angleterre. Les établissements en faisaient à leur guise. Ils étaient libres d'organiser cet apprentissage ou d'y renoncer.

Vingt ans plus tard, à la fin des années 1990, nombre de pays ont introduit l'enseignement d'une langue étrangère dès l'école primaire. Les enfants commencent entre 8 et 11 ans à raison de 3 à 4 heures par semaine, en moyenne. Certains pays ont dispensé une formation aux enseignants primaires, d'autres ont fait appel aux enseignants spécialisés de l'enseignement secondaire. Ces derniers ont suivi une formation pédagogique afin de s'adapter à de jeunes enfants. Partout en Europe, on privilégie l'apprentissage des langues dans la formation à l'enseignement primaire. On exige aussi de plus en plus des stages linguistiques. La maîtrise d'une ou de deux langues étrangères tend à devenir une condition d'engagement. La plupart des programmes poursuivent les mêmes objectifs: communication, ouverture à d'autres cultures. On se concentre sur l'aptitude à s'exprimer plutôt que sur les structures grammaticales.

Une première langue étrangère à l'école primaire

Tous les pays européens déclarent leur intention d'enseigner les langues étrangères dès les premiers degrés de l'école primaire. C'est chose faite, de longue date, dans les pays nordiques où les enseignants sont bien formés. Ce sont les populations européennes qui parlent le mieux les langues étrangères, l'anglais en particulier. 80% des Scandinaves, des Hollandais et des Danois parlent anglais (52% des Allemands et 40% des Français). Les langues étrangères font partie de la vie quotidienne. Tous les films passent en version originale à la télévision. Le Luxembourg est aussi un pays très perfor-

mant. Les enfants commencent l'apprentissage des langues à 6 ans (lire encadré p. 8). Il en va de même en Autriche (depuis l'année scolaire 2002/2003) et dans de nombreux Länder d'Allemagne. Le ministère allemand de l'Education considère qu'un quart de l'emploi du temps d'un élève doit être consacré à l'apprentissage des langues. Les élèves italiens commencent à 7 ans depuis l'année scolaire 1992/93. Un projet pilote est en cours afin d'introduire cet enseignement dès l'école enfantine. La Finlande et la Suède sont des cas particuliers. Les ministères de l'éducation fixent les objectifs à atteindre à certains niveaux scolaires; les établissements ont la liberté de décider quand commencer. Dans la plupart des écoles finlandaises, les enfants débent à 9 ans. En Suède, un tiers des enfants commence à 7 ans, un second tiers à 9 ans et le dernier tiers entre 8 et 10 ans.

Au sein de l'Union des Quinze, huit pays ont introduit une seconde langue étrangère obligatoire au cours de l'école obligatoire: Belgique (communauté flamande), Grèce, France, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Finlande et Suède. 80% des élèves suédois commencent l'apprentissage d'une seconde langue dès l'âge de 12 ans, 20% à 13 ans. Dans la majorité des pays, les établissements scolaires sont tenus d'offrir une seconde langue en option.

Ecoles spécialisées en langues

Plusieurs pays de l'Union européenne ont des écoles, publiques en général, spécialisées en langues étrangères: Belgique (communauté française), Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Finlande. Elles admettent les enfants dès le début de l'école primaire et même de l'école enfantine (Belgique, Finlande). Outre le programme scolaire normal, elles prodiguent un enseignement des langues étrangères qui, souvent, se fait par immersion. En Espagne, 176 écoles de langues, les *Escuelas Oficiales de Idiomas*, parallèles au système scolaire ordinaire, offrent une formation linguistique certifiée. Elles proposent jusqu'à vingt langues différentes. Au Royaume-Uni, le

programme des *Specialist Schools* permet aux écoles secondaires, qui en font la demande, de devenir des *Language Colleges*, soit des écoles qui, outre le *national curriculum* obligatoire, offrent une bonne formation en langues étrangères.

Du choix des langues

La plupart des pays d'Europe proposent six langues à choix au moment de l'apprentissage de la première langue étrangère. Font exception: l'Autriche (8), la France (12), le Royaume-Uni (19). La Finlande (depuis 1999) n'a pas de liste précise. Théoriquement toute langue étrangère peut être offerte par les établissements. On compte en moyenne six langues à choix pour la seconde langue obligatoire, à l'exception des Pays-Bas (7) et de la France (15). L'offre linguistique s'avère, en fait, théorique. Dans la pratique, les choix sont restreints et varient selon les établissements.

Dans certains pays, l'anglais est la première langue étrangère obligatoire: Danemark, Pays-Bas, Suède, Norvège, Grèce, Chypre, Liechtenstein. Le français est imposé à la communauté germanophone de Belgique, l'allemand au Luxembourg, le danois en Islande. S'agissant de la seconde langue, les élèves sont obligés d'étudier le français au Luxembourg, au Liechtenstein et à Chypre, l'anglais en Islande. En Allemagne, les élèves ont le choix entre le français et l'anglais comme première langue étrangère, mais tous les élèves sont obligés d'apprendre l'anglais au cours de leur scolarité.

L'anglais est la langue la plus offerte et la plus apprise en Europe. Suivent le français, l'allemand, l'espagnol et l'italien. Le russe est proposé en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Autriche et au Royaume-Uni. Le français est surtout étudié en Grèce, en Italie, en Allemagne, en Espagne et en Autriche; l'allemand au Danemark, en Suède et en Norvège.

L'anglais deviendra-t-il obligatoire dans les écoles françaises?

Les performances en anglais des élèves français de 15 à 16 ans sont médiocres. Une étude réalisée dans sept pays européens – Suède, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Danemark, Espagne – classe la France au dernier rang. Alarmée, la Commission pour l'avenir, présidée par Claude Thélot, suggère que *l'anglais de communication internationale* soit enseigné dès la 3^e année de l'école primaire (CE2). L'élève pourra opter pour une seconde langue en 5^e. Ces propositions soulèvent une vague de protestations. L'allemand serait plus utile, clament les milieux de l'économie. Les syndicats d'enseignants doutent de l'efficacité d'une telle réforme. De plus, l'anglais proposé est celui des aéroports, appelé couramment *globish*. Vaut-il la peine de surcharger les

programmes pour apprendre une langue sans véritable culture? Depuis l'année scolaire 2000/2001, l'enseignement obligatoire d'une langue étrangère commence dès l'âge de 10 ans. Dès la rentrée 2005, il est prévu de débiter dès la grande section de l'école maternelle pour la première langue et à l'entrée du secondaire I, soit à 11 ans, pour la seconde. Les maîtres seront des spécialistes avant que les nouvelles générations d'enseignants formés aux langues ne prennent la relève.

Les élèves du Luxembourg sont de parfaits plurilingues

La loi linguistique de 1984 stipule que le luxembourgeois est la langue d'Etat, le français, celle de la législation et le luxembourgeois, l'allemand et le français les langues de l'administration et des institutions judiciaires. La majorité des enfants qui commencent l'école enfantine parlent luxembourgeois, la langue couramment parlée dans les familles. Dès la première année de l'école primaire, l'allemand devient la langue d'enseignement prédominante. L'étude du français commence en 2^e année. Au secondaire I, le français devient progressivement la langue d'enseignement. Seules certaines disciplines, les sciences, l'histoire et la géographie sont enseignées en allemand. Au secondaire II, toutes les disciplines sont enseignées en français dans les lycées. Dans la formation professionnelle, par contre, la situation est contrastée: allemand dans les sections technologiques et français dans les sections commerciales. L'anglais est la troisième langue étrangère obligatoire.

Bibliographie

L'enseignement des langues étrangères en milieu scolaire en Europe Eurydice, Le réseau d'information sur l'éducation en Europe 2001.

L'essentiel de l'enseignement des langues étrangères en milieu scolaire en Europe. Commission européenne. Eurydice 2001.

Europa. Education et formation. Les langues en Europe en 2005 http://europa.eu.int/comm/education/policies/lang/languages/index_fr.html